

LA FORMATION CONTINUE AU SERVICE DES
PROFESSIONNELS DE LA SANTÉ DEPUIS 1980



**GÉRIATRIE, PSYCHIATRIE DE LA
PERSONNE ÂGÉE**

N° 776

**LES MÉDICAMENTS PSYCHOTROPES CHEZ LES
PERSONNES ÂGÉES :
PRESCRIPTION, DÉPRESCRIPTION, SIMPLIFICATION ET
SÉCURISATION**



www.afar.fr

46 rue Amelot CS 90005 75536 Paris Cedex 11 | Tél. : 01 53 36 80 50 | formation@afar.fr
N° de déclaration d'activité : 11 75 04 139 75 | SIRET : 410 079 339 00017 | NAF : 8559A



**N°776 LES MÉDICAMENTS PSYCHOTROPES CHEZ LES PERSONNES ÂGÉES :
PRESCRIPTION, DÉPRESCRIPTION, SIMPLIFICATION ET SÉCURISATION**

N° du stage	776 1 2024 INTER	Lieu de stage	46 rue Amelot 75011 PARIS
Durée du stage	3 jours	Dates	du 18/03/2024 au 20/03/2024
Prix	1 535,00 €		

PUBLIC CONCERNÉ

- Médecins généralistes, gériatres, psychiatres.

PRÉ-REQUIS

- Pas de pré-requis.

INTERVENANTS

- Dr Jean-Claude Monfort, neurologue, psychiatre, gériatre. CES de pharmacologie spéciale approfondie.

OBJECTIFS GLOBAUX

- Sécuriser la prescription pour diminuer les erreurs médicamenteuses, la iatrogénèse et le risque de mise en cause pour prescription inadaptée.
- Sécuriser la déprescription en la basant sur une liste de médicaments à écarter et sur une démarche éthique d'analyse des bénéfices et des risques.

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

- Mieux rédiger l'ordonnance, diminuer le risque de iatrogénèse et de plaintes en renforçant sa confiance dans un très petit nombre de psychotropes éprouvés.
- Mieux informer le patient et sa famille en sachant apporter des réponses aux questions posées afin de faciliter l'observance.
- Mieux surveiller le traitement.
- Mieux coordonner et renforcer les liens entre prescripteurs, infirmiers, pharmacien et contribuer à la sécurisation au domicile (pilulier, cahier de transmission).

- Mieux prescrire et savoir déprescrire les anxiolytiques - hypnotiques face au patient demandeur d'un médicament pour dormir.
- Mieux prescrire, savoir déprescrire ou annoncer l'utilité qu'il y aurait à accepter l'idée de la prescription d'un antidépresseur.
- Mieux prescrire, savoir déprescrire ou maintenir un stabilisateur de l'humeur.
- Mieux prescrire, savoir déprescrire ou maintenir un neuroleptique antipsychotique.

CONTENU

1. La rédaction des ordonnances et l'analyse des pratiques à l'aide d'une grille d'audit.
2. Les informations données au patient et l'analyse des pratiques à l'aide d'une grille d'audit.
3. La surveillance des traitements psychotropes et l'analyse des pratiques à l'aide d'une grille d'audit.
4. La sécurisation via la collaboration prescripteur-famille-infirmier-pharmacien et l'analyse des pratiques à l'aide d'une grille d'audit.
5. Les anxiolytiques et hypnotiques : noms, DCI, actions, bénéfices, effets indésirables, interactions, surveillance et analyse des pratiques à l'aide d'une grille d'audit.
6. Les antidépresseurs : noms, DCI, actions, bénéfices, effets indésirables, interactions, surveillance et analyse des pratiques à l'aide d'une grille d'audit.
7. Les stabilisateurs de l'humeur : noms, DCI, actions, bénéfices, effets indésirables, interactions, surveillance et analyse des pratiques à l'aide d'une grille d'audit.
8. Les neuroleptiques antipsychotiques : noms, DCI, actions, bénéfices, effets indésirables, interactions, surveillance et analyse des pratiques à l'aide d'une grille d'audit.

VALEUR AJOUTÉE

- Lecture, décodage et critique d'ordonnances rencontrées dans la pratique quotidienne et aux urgences.
- Repérage de symptômes pouvant être améliorés par une modification de la prescription d'un ou de plusieurs psychotropes.
- Visualisation d'enregistrements vidéo de modèles animaux (désespoir, conflits...).

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Audit clinique à l'aide d'une grille selon la méthode préconisée par l'HAS.

ORIENTATION(S) DPC CORRESPONDANTE(S)

- **Tout professionnel concerné par le DPC**
: Orientation n°31 : Bon usage des médicaments

N°776 LES MÉDICAMENTS PSYCHOTROPES CHEZ LES PERSONNES ÂGÉES : PRESCRIPTION, DÉPRESCRIPTION, SIMPLIFICATION ET SÉCURISATION

INFORMATIONS PRATIQUES

LIEU ET HORAIRES DE LA FORMATION

AFAR

46 rue Amelot 75011 Paris
Tél : 01 53 36 80 50
Métro : Chemin Vert (ligne 8), Bastille (ligne 1 et 5)

les horaires sont les suivants :

- 9h-12h15 (dont 15 minutes de pause)
- 13h15-16h30 (dont 15 minutes de pause)

REGLEMENT ET MODE DE PAIEMENT

Les stages sont facturés au terme de l'action de formation. Pour les stages dispensés en plusieurs sessions, les factures sont éditées au terme de chaque session. Le règlement de la formation est exigible à compter du terme de l'action de formation. Une pénalité de 15 % sur le montant total de la facture pourra être exigée par l'Afar si le règlement n'est pas intervenu dans un délai de 30 jours après l'action de formation

DEJEUNER ET HEBERGEMENT

L'Afar n'est pas responsable du stagiaire pendant sa pause déjeuner. Une liste de restaurants à proximité de l'Afar est remise à titre indicatif.

L'Afar n'intervient pas dans la réservation de l'hébergement du stagiaire. Une liste d'hôtels à proximité de l'Afar est remise à titre indicatif.

PRÉINSCRIPTION

Vous pouvez vous préinscrire par téléphone, par mail ou sur le site internet de l'Afar.

ATTESTATIONS DE PRÉSENCE ET DE DPC

Les attestations sont envoyées à l'établissement par voie électronique la semaine suivant le stage.

CONDITIONS D'ANNULATION

Annulation par le stagiaire ou l'établissement : toute annulation peut être faite sans frais si elle parvient à l'Afar au moins 30 jours avant le début de la formation. Pour toute annulation faite moins de 30 jours avant la formation, l'Afar facture un dédit de 50 % des frais de formation, montant non imputable à la contribution financière obligatoire de formation. En cas d'absence ou d'abandon en cours de stage, ce dernier est payable en totalité.

Annulation par l'Afar : L'Afar se réserve le droit d'annuler en cas de force majeure ou en raison d'un nombre insuffisant de participants dans un délai de 30 jours avant l'action programmée.

INSCRIPTION

Un accord de prise en charge financière doit être envoyé par l'établissement à l'Afar. Un accusé de réception est adressé dès réception de l'inscription. Une convocation à remettre au stagiaire et une convention de formation à retourner signée revêtue du cachet de l'établissement sont envoyés à l'établissement au plus tard un mois avant le stage. La convention propose des interventions dont la durée est exprimée en "journée" ou en "demi-journée". Les prix sont exprimés en euros (organisme non assujetti à la TVA). Le prix (non assujetti à la TVA) d'une formation INTER (dans les locaux de l'Afar) est celui visé sur le site internet ; il comprend : l'intervention du/des formateur(s), le matériel pédagogique, les supports pédagogiques remis aux stagiaires.

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS

AFAR

46 rue Amelot 75011 Paris
Tél : 01 53 36 80 50
Fax : 01 48 05 31 51
Email : formation@afar.fr

Site internet : www.afar.fr

www.afar.fr

**N°776 LES MÉDICAMENTS PSYCHOTROPES CHEZ LES PERSONNES ÂGÉES :
 PRESCRIPTION, DÉPRESCRIPTION, SIMPLIFICATION ET SÉCURISATION**

N° du stage	776 1 2024 INTER	Lieu de stage	46 rue Amelot 75011 PARIS
Durée du stage	3 jours	Dates	du 18/03/2024 au 20/03/2024
Prix	1 535,00 €		

BULLETIN D'INSCRIPTION
 STAGE DPC

 STAGE FORMATION CONTINUE

ÉTABLISSEMENT

NOM DE L'ÉTABLISSEMENT :

RUE :

CODE POSTAL : VILLE :

NOM DU RESPONSABLE DE FORMATION :

TÉL LIGNE DIRECTE : FAX :

EMAIL :

ADRESSE D'ENVOI DE LA CONVENTION ET DE LA FACTURE (SI DIFFÉRENTE)

NOM DE L'ÉTABLISSEMENT :

RUE :

CODE POSTAL : VILLE :

STAGIAIRE

M. Mme Mlle NOM : PRÉNOM :

FONCTION :

EMAIL :

SERVICE : TÉL :

LIEU DE TRAVAIL :

RUE :

CODE POSTAL : VILLE :

FAIT À :

LE : / /

SIGNATURE DU RESPONSABLE DE FORMATION

www.afar.fr